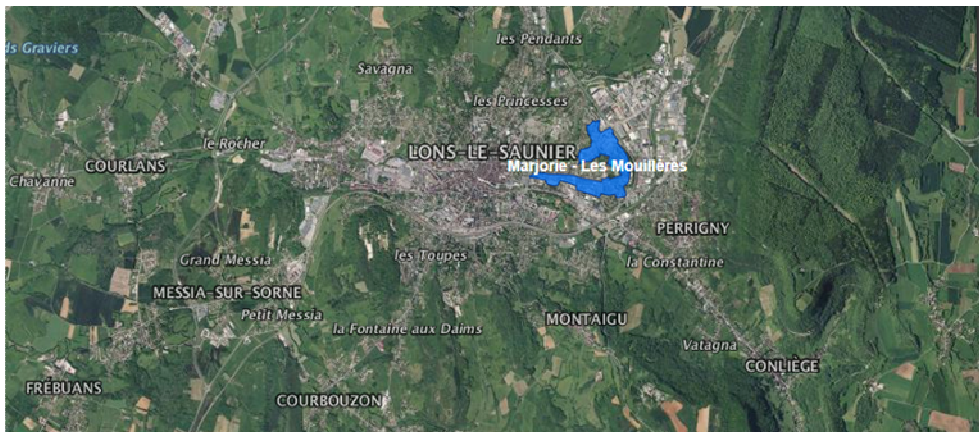


**Quartier Prioritaire
de la Communauté d'Agglomération
d'ECLA
CONTRAT DE VILLE
APPEL à PROJETS 2025**

**QPV Marjorie-Mouillères
positionnement dans la ville**



Le QPV d'ECLA a un positionnement géographique intégré par rapport aux autres QPV nationaux puisqu'il se situe intra-muros à Lons-le-Saunier.

Le cadre des nouveaux contrats de ville 2024-2030 est défini par :

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 pour la ville et la cohésion urbaine.

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains a permis de fiabiliser la nouvelle géographie prioritaire et les nouveaux périmètres des quartiers, permettant ainsi l'élaboration de nouveaux contrats de ville dans ces QPV.

La circulaire ministérielle relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 du 31 août 2023 qui indique que les contrats de ville visent à :

- Simplifier et accélérer l'action publique.
- Assurer une réponse de qualité aux attentes des habitants (sécurité, écologie du quotidien, accès aux services publics éducatifs, péri et extra scolaires, sportifs, culturels, sociaux...).
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés et rendre l'action de l'État lisible.

Un contrat qui n'est plus organisé en piliers mais en un nombre limité d'enjeux locaux liés aux besoins recueillis lors des consultations des habitants et aux ressources du territoire. Il est basé sur les dispositifs existants de la politique de la ville, sur l'identification des acteurs et leviers territoriaux.

L'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagement Quartiers 2030 qui rappelle les signataires des contrats de ville, la mobilisation élargie des partenaires et l'articulation des dispositifs politiques de la ville avec les programmes et autres mesures ainsi que la mobilisation des fonds européens. L'instruction aborde également la gouvernance et l'animation du contrat dans la durée notamment la définition des modalités d'association et d'information des habitants.

La circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui doit être recherchée grâce entre autre à la Conférence intercommunale du logement (CIL) et à la convention intercommunale d'attribution (CIA). (Voir document CIL-CIA en annexe)

Le Comité interministériel des villes (CIV) du 27 octobre 2023 a par ailleurs précisé les grandes priorités de l'Etat pour les contrats de ville nouvelle génération « Engagements Quartiers 2030 », à savoir :

- Le plein emploi.
- La transition écologique.
- Un meilleur accès aux services publics.

Ces priorités sont soutenues dans le cadre d'une politique de la ville renouvelée et d'une géographie prioritaire actualisée. (Détail des mesures du CIV en annexe)

POUR RAPPEL LA POLITIQUE DE LA VILLE :

- A pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants qui restent encore éloignés de l'emploi, qui subissent un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.
- La politique de la ville est fondée sur une approche globale des problèmes urbains, économiques et sociaux. Dans ce sens, elle intervient dans tous les domaines (éducation, emploi, sécurité, logement, cadre de vie, etc.) ; elle mobilise tous les acteurs et en premier lieu l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics.
- Elle dispose aussi de moyens d'intervention spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers prioritaires.

Le présent Contrat de Ville ECLA 2024/2030 a été élaboré en s'appuyant sur :

- l'analyse des besoins sociaux de l'étude 2022 du CCAS de Lons-le-Saunier,
- les orientations et les mesures du Comité interministériel des villes du 27 Octobre 2023 (détail des mesures en annexe),
- les concertations conduites fin 2023 avec les habitants du quartier prioritaire et les partenaires impliqués dans la politique de la ville.

Le Contrat de ville s'inscrit en continuité avec les générations précédentes de contractualisation et intègre donc les évolutions du quartier et les enjeux de terrain ayant émergé des travaux préparatoires.

C'est donc dans ce contexte que cet appel à projets est lancé. Plus spécifiquement, les principaux enjeux retenus par les partenaires financeurs pour 2025, sont les suivants :

- **Mener des actions aux horaires adaptés aux besoins et à la disponibilité des bénéficiaires : soirées, week-end, vacances scolaires.**
- **Conduire des actions menées de manière partenariale avec les acteurs du territoire.**
- **Impliquer les habitants dans l'émergence, l'élaboration et la mise en œuvre des actions notamment dans le domaine de la transition écologique**
- **Renforcer la réussite éducative et la parentalité.**
- **Renforcer la formation, l'accès à l'emploi et à la mobilité notamment en direction des publics jeunes.**
- **Prévenir la dépendance et l'isolement des « seniors » et des familles monoparentales**

Une attention particulière sera portée à tous les dossiers qui contribuent d'une manière transversale à la lutte contre les replis identitaires, la défense et la promotion des valeurs de la république, l'égalité hommes/femmes et la lutte contre les discriminations.

Critères et modalités de sélection des projets proposés :

Les projets attendus seront retenus en fonction :

- de leur caractère structurant, novateur et fédérateur d'acteurs (partenariat mobilisé dans la définition et la mise en œuvre des actions)
- **de la volonté à aller vers les habitants, y compris sur des horaires décalés (soirées et week-end)** en recherchant la participation et l'implication des habitants
- **de la mise en œuvre des valeurs de la République (égalité hommes/femmes, laïcité, accès au droit...)**

C'est dans cet esprit que l'Etat et l'agglomération ECLA lancent un appel à projets destiné à poursuivre les dynamiques engagées, tout en précisant certaines priorités et certaines modalités d'actions.

Une bonne articulation entre l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels sur ce territoire sera recherchée afin d'assurer la cohérence et la pertinence des interventions en direction des publics prioritaires.

Les financements concerneront :

- **des actions spécifiques et pas le fonctionnement d'une structure**
- des projets qui définissent des critères de réussite clairs (public cible notamment féminin, typologie...)
- Des actions qui apportent une réelle plus value et qui ne se substituent pas aux crédits de droit commun.

Le présent appel à projets 2025 s'adresse à toutes catégories d'organismes (associations, collectivités, établissements publics, entreprises...) à même de proposer une action dans le champ de la politique de la ville.

Si vous souhaitez répondre à cet appel à projets concernant la Programmation Contrat de Ville 2025, nous vous invitons à :

- présenter votre projet assorti des moyens précis d'évaluation de l'action proposée (publics cibles, objectifs recherchés, moyens mis en œuvre,)
- demander corrélativement les financements nécessaires
- compléter le dossier sur le site DAUPHIN.

Pour tous renseignements sur la participation de l'Etat la construction de votre projet :

Vous pouvez contacter Madame la Déléguée du Préfet pour les Quartiers Prioritaires de la Ville, Virginie GAVAND 06 72 82 80 26 (virginie.gavand@jura.gouv.fr).

Pour la saisie, obligatoire, sur la plateforme DAUPHIN, vous pouvez contacter la Cellule Politique de la Ville du Jura : (bien prendre connaissance des consignes à télécharger avant la rédaction) : Chargé de mission politique de la ville : philippe.besson@jura.gouv.fr

Pour ECLA :

La demande de subvention dûment remplie, doit être adressée ou déposée :

- en 1 exemplaire papier, signé par le responsable de la structure au Président d'ECLA, Programmation Contrat de Ville, 44 avenue du 44^{ème} RI. 39000 Lons-le-Saunier
- et 1 exemplaire numérique à l'adresse suivante : pbezire@lonslesaunier.fr

Pour tous renseignements complémentaires, vous pourrez vous adresser à :

- **Philippe BEZIRE Chef de Projet du Contrat de Ville. Maison de l'Emploi et des Services, 1000 rue des Gentianes 39000 LONS-LE-SAUNIER - Téléphone : 03.84.24.58.95 ou 06.89.47.91.78**

Pour la Région :

Les dossiers présentés dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville peuvent faire l'objet d'un soutien financier du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté selon ses axes d'intervention en lien avec les priorités du contrat de ville d'ECLA :

« **Pour la Région Bourgogne Franche-Comté**, les porteurs de projets peuvent solliciter la Région dans le cadre du présent appel à projets. Le dispositif régional Fonds d'Aide aux Projets (FAP) soutiendra les actions et projets visant à :

- Favoriser l'accès à la formation, l'insertion professionnelle et le développement économique,
- Améliorer le cadre de vie des habitants des QPV,
- Animer l'espace public et favoriser son appropriation par les habitants,
- Soutenir les actions de sensibilisation à l'environnement,
- Promouvoir la santé : action de prévention, ateliers d'éducation à la santé...
- Soutenir l'ingénierie de projet,
- Promouvoir la participation des habitants, en particulier des jeunes, des femmes et des personnes âgées.

La complémentarité avec les dispositifs de droit commun de la Région sera également recherchée. »

Les porteurs de projet éligibles seront contactés ultérieurement à l'appel à projet par la Région si leur dossier est éligible aux fonds régionaux. Ces dossiers devront ensuite être déposés sur la plateforme dématérialisée des aides régionales.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pourrez vous adresser à :

- Clément GROS, chargé de mission : clement.gros@bourgognefranchecomte.fr et 03.81.61.64.83.

Pour la Maison Pour Tous (MPT) :

L'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est un abattement de 30% de la base d'imposition qui a été instauré pour les logements qui sont situés en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV). Cet abattement est lié au Contrat de Ville.

En ce sens, cet abattement peut dans les QPV cofinancer certains projets qui concourent à la vie et à l'animation des quartiers (vivre ensemble, accompagnement social spécifique, actions d'insertion, mise à disposition de locaux associatifs ou de services). La convention cadre 2024/2030 d'utilisation de la TFPB dans les quartiers Marjorie/Mouillères d'ECLA sera donc annexée au contrat de ville 2024/2030. Ainsi les projets déposés dans l'appel à projets 2025 pourront le cas échéant être examinés dans ce cadre par les partenaires financeurs du contrat de ville.

ATTENTION !

Pour prétendre à un financement en 2025, **les organismes devront impérativement fournir le bilan (financier et qualitatif) de toutes les actions financées en 2024 au titre de la politique de la ville.**

Les indicateurs de réussite devront être mentionnés conformément à la notification ou convention.

Tous les renseignements nécessaires pour effectuer la saisie en ligne sont disponibles sur le site Dauphin – même procédure que pour la demande de subvention en ligne :

Se connecter au site : suivre la procédure « justifier une subvention ».

Le site ANCT de bilan en ligne est à l'identique du Cerfa numérique ou papier, la cellule

préfecturale de la politique de la ville recevra automatiquement ce bilan et vous pouvez lui adjoindre des documents complémentaires en pièces jointes si nécessaire.

Les critères (ou indicateurs) d'évaluation des actions pour l'année 2025 feront l'objet d'une concertation avec le porteur de projet et les financeurs, afin d'être intégrés dans les éventuelles conventions de subventions.

Calendrier d'instruction de l'Appel à Projets 2025 :

▶ **Avant le 10 janvier 2025 inclus (délai de rigueur)**: Envoi des propositions d'actions selon les modalités définies ci-dessus.

▶ **Février 2025** : Instruction des actions proposées

▶ **Si possible semaine 11 ou 12 de mars 2025** : Réunion *du comité de pilotage pour validation des actions et financements retenus*.

Il est impératif pour les porteurs de projets de remplir très précisément le dossier de subvention type CERFA et de produire toutes les pièces administratives demandées.

L'octroi éventuel de subventions sera subordonné à la qualité de la demande déposée.

Tout dossier incomplet et non signé par le représentant légal ne pourra être examiné et présenté au Comité de Pilotage du Contrat de Ville.

Evolution du périmètre du QPV

(En vert l'ancien zonage, les points en orange le nouveau périmètre)



Synthèse de l'évaluation démographique

Évolution 2006/2011/2018, (en 2020 sur le QPV) de la population:

- En 2018, ECLA comptait 34 317 (31 711 habitants en 2011 et 27 275 en 2006)
- En 2018, Lons-le-S comptait 17 320 habitants (17700 en 2011 et 17 879 en 2006)
- En 2020, le QPV comptait 4 109 habitants (3 754 en 2018 3 958 en 2011 et 4 418 en 2006)

Les quartiers de la Marjorie et des Mouillères (QPV) représentent 23,7 % de la population de la commune de Lons-le-Saunier

Le Contrat de Ville ECLA 2024-2030 est disponible en ligne sur:

Site : www.ecla-jura.fr

Rubrique : L'actu

Contrat de Ville 2024/2030

DECLINAISON OPERATIONNELLE

PILIER « EMANCIPATIONS » :

A) ELABORER ET PROPOSER DES REPONSES AUX BESOINS DES DIFFERENTS PUBLICS DE « JEUNES ADULTES » :

**Quelques données de l'analyse des besoins sociaux de l'étude 2022 du CCAS de Lons-le-Saunier:*

- 1 500 jeunes adultes à Lons-le-Saunier en 2018, une tranche d'âge en diminution constante (2 120 en 1990) mais dont le poids dans la population reste globalement stable depuis 20 ans.
- Des flux migratoires importants dans cette tranche d'âge : plus de 250 jeunes de 20-24 ans ont emménagé à Lons-le-Saunier entre 2017 et 2018 et autant ont quitté la commune.
- Les deux tiers des jeunes adultes lédoniens vivent en logement autonome.
- Une sortie de scolarité plus précoce qu'en moyenne nationale, particulièrement pour les jeunes hommes et un taux d'activité plus élevé (47 % des 15-24 ans contre 40 %).
- Un plus faible niveau de formation pour les jeunes hommes (un quart des 20-24 ans ont seulement le niveau brevet).
- Des jeunes femmes plus diplômées mais moins rémunérées.
- 130 jeunes inscrits à Pôle Emploi en septembre 2021, des enjeux d'accès aux droits en lien avec la Mission locale.
- 360 jeunes Lédoniens ne sont ni en emploi, ni en formation, soit un quart des 18-24 ans, les jeunes hommes davantage concernés (+ 40 en 10 ans) ; 40 % ne possèdent aucun diplôme, soit 150 jeunes.

Orientations et objectifs opérationnels :

- Accès à la formation et à l'emploi, mobilité des jeunes :
 - Mettre en place un partenariat avec les organismes de formation, France Travail, la Mission Locale, pour faciliter l'accès des habitants et habitants aux dispositifs de droit commun.
 - Favoriser l'accès aux structures qui peuvent réaliser des diagnostics mobilité et / ou mettre à disposition des moyens de locomotion (2 roues).
- Accompagner l'orientation scolaire, favoriser l'accès à des formations, sur le territoire comme à l'extérieur du bassin lédonien :
 - Favoriser les projets de parrainage individuel et / ou de mentorat
 - Développer / diversifier les choix d'orientation : Accompagner les jeunes sur les forums de l'emploi de la Région, faire connaître les métiers ...
 - Se rapprocher des entreprises ou des collectivités locales pour obtenir des places sur des terrains de stage de proximité.
- Renforcer l'employabilité des jeunes et répondre aux besoins de recrutement des entreprises du territoire :
 - Se rapprocher des entreprises ou des collectivités locales pour obtenir des emplois sur des entreprises de proximité.
- Accès au logement : Faciliter les parcours résidentiels pour les habitants, favoriser la mixité sociale dans le quartier, l'accès à un logement ordinaire pour les jeunes à Lons-le-Saunier :
 - Mettre en place un partenariat avec les différents bailleurs locaux publics et privés, les collectivités ou les associations qui ont des logements à disposition

- Accès aux droits, «Comment faire connaître les droits et dispositifs existants » :

- Faciliter les publics du quartier prioritaire dans l'accès à leurs droits sociaux par l'information, l'orientation et l'accompagnement ;
- Initier une démarche globale.
- Mettre en place un partenariat avec les différents intervenants sociaux pour lever les freins.

- « Comment permettre aux jeunes de réaliser leurs démarches en autonomie » :

- Etablir un diagnostic des besoins d'accompagnement des jeunes et des ressources du territoire permettant d'y répondre.
- Offrir aux jeunes de 16 à 21 ans une réponse globale en matière éducative, culturelle, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources.

- « Quels leviers pourraient être mobilisés pour susciter l'implication bénévole ? » :

- Lutter contre le phénomène de repli sur soi en impliquant davantage les habitants dans les projets et les instances de gouvernance.
- Eclairer les enjeux collectifs (civisme, prévention, santé...) et chercher à faire évoluer les comportements individuels
- Porter l'identité, valoriser les atouts, susciter l'engagement bénévole.
- Animer la vie démocratique locale pour favoriser la participation des habitants.

Assurer une prise en charge et un suivi des situations éducatives individuelles, d'enfants ou des jeunes fragiles avec pour objectifs de :

- Maintenir la dynamique partenariale mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Réussite Educative entre les acteurs de la réussite éducative
- Prévenir le décrochage scolaire ou de formation en informant les partenaires institutionnels des publics en difficulté
- Informer et éduquer les publics sur les valeurs républicaines, notamment celles en lien avec la laïcité et la lutte contre les discriminations.
- Développer l'offre de stages pour les élèves scolarisés dans le 2^e degré (élèves de 3^eme notamment) - accompagner les jeunes du quartier en développant le tutorat ou les actions pour diversifier les choix d'orientation.

- Renforcer les actions visant à accompagner les parents et à les soutenir dans l'implication du parcours scolaire de leurs enfants en :

- Proposant des accompagnements spécifiques pour les enfants et les familles du dispositif du CRE
- Proposant des actions menées en matière d'accompagnement à la parentalité, notamment en direction des familles monoparentales.
- Travaillant sur la co-éducation, sur les liens entre les parents et l'institution scolaire pour instaurer une relation de confiance entre les parents et l'équipe enseignante
- Proposant des actions favorisant l'apprentissage de la langue française et la maîtrise des savoirs de base
- Favorisant l'accès et la découverte de la pratique sportive ou culturelle
- Accueillant les parents pendant le temps de l'aide aux devoirs pour leur donner confiance dans leurs capacités à les accompagner dans l'ouverture au monde.

B) FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE, SOUTENIR ET MOBILISER LES PARENTS :

*Quelques données :

- 1 300 adolescents de 11-17 ans et 1 500 jeunes adultes de 18-24 ans vivent à Lons-le-Saunier.
- Les 15-17 ans sont en augmentation ces dernières années, ce qui renforce les enjeux d'accès à l'autonomie, aux études voire à un premier emploi pour ces futurs majeurs.

Premier degré :

	ECLA	Lons-le-S. hors QPV	QPV
Nombre d'élèves	2 747	1 545	628
Dont en école maternelle	447	230	172

Second degré :

Répartition du nombre de collégiens (Insee 2021) :

	ECLA	Lons-le-S.	QPV
Nombre de collégiens	1 402	660	208
Dont filles	692	327	100
Dont boursiers	355	260	158
Dont en établissement privé	173	78	11
Dont SEGPA, ULIS, UPE2A, 3 ^e prépa-pro	139	97	59

Orientations et objectifs opérationnels :

- Mener une politique d'éducation en direction des jeunes de moins de 18 ans :
 - Maintenir les dispositifs en place en matière de réussite scolaire, de prévention des situations de fragilité.
 - Proposer des activités culturelles, artistiques ou sportives comme supports éducatifs.
 - Faire de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité et renforcer les actions envers ce public qui est situation de décrochage et hors dispositif
 - Permettre l'inclusion sociale des enfants dès le plus jeune âge.
- Mener une politique d'accès aux droits, de formation, de développement économique et de lutte contre la « fracture » numérique :
 - Proposer des formations pour permettre au public ciblé d'avoir accès à ce mode de communication numérique.
- Communiquer autour des services et dispositifs existant sur le territoire :
 - Faire connaître les dispositifs éducatifs et socio-éducatifs locaux-

Rendre compte de l'action des institutions, rendre lisible la décision publique.

- Favoriser le droit aux vacances ou l'accompagnement des enfants et des familles sur les temps de vacances scolaires pour les enfants et les jeunes.
 - Mise en place de séjours qui sont des temps essentiels dans le développement éducatif des enfants. Ils sont sources de mixités sociales, de rencontres et permettent de mieux vivre ensemble. Ils favorisent les découvertes et l'enrichissement mutuel.

- Assurer une prise en charge des situations éducatives individuelles, d'enfants ou de jeunes « fragilisés » visant à la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire, la coopération et la coéducation avec les parents :
 - Maintenir la dynamique partenariale mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Réussite Educative entre les acteurs de la réussite éducative
 - Prévenir le décrochage scolaire ou de formation en informant les partenaires institutionnels des publics en difficulté

- Mettre en place des actions visant à consolider les acquis scolaires (devoirs faits, stages...) et à favoriser la persévérance scolaire.
 - Mettre en place des actions de soutien à la scolarité
 - Rechercher un partenariat avec les entreprises, les collectivités et les associations afin de faciliter l'accès à différentes sortes de stage.

- Proposer des actions précoces permettant de diversifier les choix d'orientation par une meilleure connaissance des métiers, notamment pour les filles.
 - Développer l'offre de stages pour les élèves scolarisés dans le 2^e degré (élèves de 3^eme notamment)
 - Accompagner les jeunes du quartier en développant le tutorat ou les actions pour diversifier les choix d'orientation.

- Proposer des actions menées en matière d'accompagnement à la parentalité, notamment en direction des familles monoparentales.
 - Proposant des actions menées en matière d'accompagnement à la parentalité, notamment en direction des familles monoparentales.
 - Travaillant sur les liens entre les parents et l'institution scolaire pour instaurer une relation de confiance entre les parents et l'équipe enseignante

- Travailler sur les liens entre les parents et l'institution scolaire :
 - Accompagner individuellement chaque famille pour instaurer une relation de confiance entre les parents et l'équipe enseignante de l'école ou du collège de l'enfant suivi.

- Informer et éduquer les publics sur les valeurs républicaines, notamment celles en lien avec la laïcité et la lutte contre les discriminations.
 - mettre en œuvre des projets citoyenneté/ laïcité sur les temps péri et extra scolaires.

C) PROMOUVOIR L'ACCES POUR TOUS AUX LOISIRS, AUX SPORTS, A LA CULTURE :

*Quelques sources :

- Une population plus éloignée des activités sportives, culturelles et de loisirs
- Les pratiques sportives et culturelles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont plus faibles et moins diversifiées que dans le reste du territoire.
- La pratique licenciée y est bien moins importante : seul 3,8 % des licences sportives sont localisés dans un QPV alors que leurs habitants représentent 8 % de la population française. Ce constat toucherait également les jeunes populations, chez qui le « décrochage » vis-à-vis du sport et de la culture serait plus élevé à l'entrée au lycée, notamment chez les adolescentes.
- Le sport et la culture constituent un bon outil pour mobiliser ou remobiliser sur des sujets qui concernent directement cette population.

Orientations et objectifs opérationnels :

- Diversifier les pratiques culturelles et sportives pour les habitants notamment les jeunes et les femmes
- Favoriser l'égalité homme/femme (pratiques sportives, culturelles, partage et usage de l'espace public) :
 - Permettre d'adopter une approche transversale de l'égalité femmes-hommes.
 - Créer des actions spécifiques destinées à agir plus finement sur les inégalités persistantes envers les femmes.
- Promouvoir la santé au travers des activités de loisirs, de culture et sportives :
 - Sensibiliser à la pratique de l'activité physique et sportive
 - Faciliter l'accès à l'activité physique et aux équipements sportifs gratuits ou à moindre coût.
- Organiser des événements festifs et positifs permettant d'accueillir les nouveaux pratiquants, en s'appuyant notamment sur les associations sportives locales :
 - Déployer de nouvelles activités, manifestations et événements sportifs et culturels dans les espaces publics.

« Les « Quartiers d'été » ont vu un consortium d'associations se construire, fédéré par le Centre Social de la Maison Commune, pour élaborer un projet d'animations « couvrant » toute la période estivale et l'ensemble des différentes zones du QPV d'ECLA.

Ce type d'action permet de renforcer le lien entre les associations et les habitants, constituer un vecteur pour passer les informations concernant d'autres actions à venir, amener une meilleure connaissance des publics entre eux et de leur environnement proche. »

D) DEVELOPPER LA PREVENTION ET L'ACCES A LA SANTE :

*Quelques données de l'analyse des besoins sociaux de l'étude 2022 du CCAS de Lons-le-Saunier:

- Des besoins potentiels élevés en santé, au regard de l'importance de la population âgée mais également des indicateurs socioéconomiques plus dégradés à Lons-le-Saunier que dans les communes limitrophes d'ECLA.
- La densité de médecins généralistes ou spécialistes libéraux est supérieure à Lons-le-Saunier à celle observée à l'échelle d'ECLA. Néanmoins, le vieillissement des professionnels de premier recours est plus prononcé (départ à la retraite de 6 médecins généralistes sur 10 imminente).

Quelques données de l'Agence Régionale de Santé :

- Autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, santé environnement, inégalités sociales et territoriales de santé...), la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS3) vise à renforcer la qualité, la proximité, la gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et tout en facilitant l'accès et le parcours aux soins de chaque personne recourant au système de santé.
- En application du principe d'universalisme proportionné, les contrats de ville participent à la construction des dynamiques territoriales de santé, en lien le cas échéant avec les contrats locaux de santé (CLS) et en articulation avec le PRS3, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations

Orientations et objectifs opérationnels :

- Garantir l'accès aux soins en veillant à la continuité des droits :
 - Garantir une offre de soins diversifiée et de qualité sur l'ensemble du territoire
- Travailler sur les déterminants du non-recours aux soins :
 - Initier une démarche globale de santé de proximité avec la mise en place d'un Contrat Local de Santé en partenariat
 - Former à la Médiation santé des intervenants qui pourraient être chargés de faciliter l'accès aux droits (mutuelle, CMU-C), de lever les freins à l'accès aux soins en renforçant la capacité des personnes à aller vers les structures de santé,
- Favoriser les déplacements qui sont extérieurs à l'agglomération d'ECLA quand les soins le nécessitent (pour éviter le renoncement aux soins) :
 - Mettre en place des dispositifs spécifiques pour garantir que les populations (personnes en situation de précarité, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, ou encore les populations marginalisées) puissent accéder aux soins et aux services de santé de manière équitable.
- Développer les actions en lien avec l'alimentation, sensibiliser les jeunes et les familles sur de nouvelles pratiques (achats, culture, cuisine...) :
 - Proposer des actions ou ateliers de sensibilisation ou de pratique (nutrition, consommation) pour les adultes et enfants
 - Favoriser les rencontres avec des producteurs locaux
 - Soutenir les projets de jardins ou de culture de proximité
- « Aller vers » les publics par tranche d'âge et identifier leur problématique spécifique (femmes, personnes âgées ou isolées) :
 - Développer des pratiques « hors les murs » visant à aller vers les publics qui ne mobilisent pas les dispositifs existants et ne sont pas accompagnés par les structures du réseau.

- Mettre en place des actions de prévention des conduites addictives :
 - Encourager les comportements préventifs en informant la population sur les bons gestes à adopter pour préserver sa santé.

- Mettre en place des projets de suivis des familles monoparentales :
 - Prévenir le basculement dans la pauvreté au moment de la séparation.
 - Développer des modes de garde adaptés
 - Lutter contre le surendettement
 - Veiller à leur accès aux droits et notamment à l'accès aux soins.
 - Orienter sur les actions d'apprentissage de la langue, facteurs d'autonomie

E) ELABORER ET PROPOSER DES REPONSES AUX DIFFERENTS PUBLICS EN LIEN AVEC LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION :

**Quelques données de l'analyse des besoins sociaux de l'étude 2022 du CCAS de Lons-le-Saunier:*

- Une progression continue de la population âgée depuis 50 ans.
- Un tiers de la population a plus de 60 ans, soit près de 5 700 personnes.
- Un habitant sur trois est âgé de 60 ans et plus à Lons-le-Saunier, une proportion qui a été multipliée par 1,5 en trente ans et est amenée à s'accroître.
- 500 personnes âgées supplémentaires sont amenées à vivre à Lons-le-Saunier d'ici 2033.
- Près de 2 400 seniors à Lons-le-Saunier vivent en situation d'isolement résidentiel.
- Après 80 ans, près de 60% de la population lédonienne vit seule à son domicile.
- 22% des 75 ans et plus vivent à Lons-le-Saunier dans un appartement non desservi par un ascenseur.
- Le niveau de vie des quinquagénaires lédoniens est actuellement inférieur à celui des 60 à 74 ans.
- Les moyens financiers des futurs retraités vont certainement diminuer, ce qui augure d'une plus grande précarité chez les plus modestes d'entre eux.

Orientations et objectifs opérationnels :

- Prévenir la dépendance et l'isolement par la mise en œuvre d'actions de prévention : maintien du lien social, aller vers, mobilisation du registre « personnes fragiles et isolées ».
 - Co-construire un partenariat avec les institutions et associations en lien avec ces publics (Maison Pour Tous, CCAS...) pour obtenir une liste exhaustive des personnes à repérer et mettre en place une coordination d'intervention.
- Faciliter les parcours résidentiels et accompagner l'adaptation du logement pour anticiper avant la perte d'autonomie :
 - Mettre en place une action « d'aller vers » cette population pour suivre au plus près l'évolution de la situation de ces habitants en mettant en place des repérages des lieux où ils habitent exactement (par montée d'escalier)
- Faciliter l'information et l'accès aux droits : accompagnement, communication ciblée (pharmacies, médecins généralistes...):
 - Réaliser des actions d'information ciblées pour faciliter l'accès au droit.
- « Aller vers » les publics par tranche d'âge et identifier leur problématique spécifique :
 - Cibler, organiser des déplacements pour accompagner cette population vers les lieux ressources.
- Porter à connaissance la proximité et l'accessibilité des services d'accès aux soins :
 - Faire connaître les acteurs de santé de terrain de proximité (exemple la Maison de Santé) et notamment ceux qui sont sur le QPV.

F) RENFORCER LES DISPOSITIFS D'APPRENTISSAGE DU FRANCAIS :

**Quelques données d'analyse INSEE :*

- Pourcentage d'étrangers sur l'EPCI d'ECLA en 2021 : 4,4%
- Pourcentage d'étrangers sur Lons-le-Saunier en 2021 : 7,1%
- Pourcentage d'étrangers sur le QPV d'ECLA en 2021 : 18,8%

À qui s'adressent les cours de français langue étrangère (FLE) ?

Le FLE c'est la langue française enseignée à des personnes dont ce n'est pas la langue maternelle.

Le français langue étrangère est enseigné en France, au sein des Alliances françaises, des écoles privées de langues, des centres universitaires, des associations, pendant la scolarité, ou plus tard, à des fins professionnelles ou touristiques.

Les motivations des apprenants venant en France sont diverses : s'installer en France, pouvoir participer à la scolarité de leurs enfants, faire une partie de leurs études en France, avancer professionnellement.

Bien que venant d'horizons différents, les étudiants de FLE ont comme ambition commune l'intégration. Les publics en apprentissage peuvent avoir des profils très différents :

- Adultes scolarisés qui pourront suivre des cours de FLE "classiques"
- Adultes peu ou pas scolarisés à qui on proposera des cours d'alphabétisation, ou de post-alphabétisation s'ils possèdent quelques bases
- Adultes en provenance de pays dont le français est une seconde langue ou la langue officielle
- Enfants ou adolescents non francophones entrant dans le système scolaire français.

On parle alors de primo-arrivants.

Le FLE peut également se décliner en différentes spécialités :

- FOS : français sur objectifs spécifiques (notamment à visée professionnelle)
- FOU : français sur objectifs universitaires (à visée professionnelle).

L'enseignement du français langue étrangère est très différent de celui du français langue maternelle.

Il s'agit d'une discipline à part entière, l'enseignant de FLE utilise diverses ressources, dont des documents de la vie de tous les jours : une affiche, un ticket de caisse, un formulaire d'inscription, un article de presse

Orientations et objectifs opérationnels :

- Renforcer les actions de lutte contre l'illettrisme :
 - Prévenir les ruptures de parcours et accompagner les personnes fragiles sur les compétences de base en développant le repérage.
 - Prévenir l'illettrisme en détectant les élèves fragiles et en renforçant leur accompagnement avant la sortie du système scolaire
- Proposer des actions favorisant l'apprentissage de la langue française et la maîtrise des savoirs de base :
 - Apprentissage linguistique de base et socialisation par l'accès à la langue
- Profiter de l'accueil des parents pendant le temps de l'aide aux devoirs pour leur donner confiance dans leurs capacités à accompagner leurs enfants dans les parcours scolaires :
 - Concevoir des dispositifs d'accompagnement et de formation adaptés aux jeunes et à leurs parents.

Indicateurs à fournir lors du bilan de l'action financée :

- Nombre d'usagers inscrits (avec genre et âge)
- Liste nominative avec l'adresse des bénéficiaires
- Pourcentage de présence de l'ensemble des bénéficiaires
- Pourcentage de présence par bénéficiaire
- Orientation obtenue à l'issue (ou au cours) de l'action financée pour chaque bénéficiaire.
- Nouvelle problématique repérée à signaler
- Communiquer les modalités d'organisation des actions en lien avec l'objectif visé
- **Nombre de rencontres au domicile des habitants**
- Nombre d'actions à des horaires décalés (soirées ou (et) week-ends)

PILIER « EMPLOI » :

**Quelques données d'analyse INSEE :*

- Le choix des demandeurs d'emploi est lié aux procédures de Pôle Emploi.
- Depuis quelques années, le « pointage » s'effectue numériquement. De même, la recherche d'emploi (accès aux offres) se fait par l'informatique. Si des postes et un accompagnement sont proposés par Pôle Emploi ou par des « maisons de l'emploi » des collectivités locales, l'accès au numérique est encore plus important pour le demandeur d'emploi que pour l'actif.

Emploi (Insee 28/10/2021) :

	ECLA	Lons-le-S.	QPV
Taux d'emploi de tous les 15-64 ans (en %)	64,6	58,9	40,8
dont Femmes (en %)	63,2	58,1	41,8
dont Etrangers (en %)	45,9	43,2	38
Part de tous les emplois précaires parmi les emplois (en %)	15,5	17	23,1
dont Femmes (en %)	15,9	19,1	24,1

Demandeurs d'emploi :

<u>(Insee 31/12/2020)</u>	ECLA	Lons-le-S.	QPV
Catégories ABC	2 600	1 550	489
Dont femmes	1 265	697	215
Dont – de 26 ans	19,2	20,1	18,6

Niveau de formation :

<u>(Insee 31/12/2020)</u>	ECLA	Lons-le-S.	QPV
<u>Inférieur au CAP-BEP (en %)</u>	12,9	15,4	26
Dont femmes (en %)	10,8	12,8	23,7
<u>CAP-BEP (en %)</u>	37,8	38,8	43,1
Dont femmes (en %)	35,3	33,7	39,1
<u>BAC (en %)</u>	22,7	22,3	18,8
Dont femmes (en %)	25,7	27,3	24,6
<u>Supérieur au BAC (en %)</u>	26	23,3	12,1
Dont femmes (en %)	28,1	26,2	12,6

- Une sortie de scolarité plus précoce qu'en moyenne nationale, particulièrement pour les jeunes hommes, et un taux d'activité plus élevé (47 % des 15-24 ans contre 40 %).
- Un plus faible niveau de formation pour les jeunes hommes (un quart des 20-24 ans ont seulement le niveau brevet), des jeunes femmes plus diplômées mais moins rémunérées.

- 130 jeunes inscrits à Pôle Emploi en septembre 2021, des enjeux d'accès aux droits en lien avec la Mission locale.
- 360 jeunes Lédoniens ni en emploi ni en formation soit un quart des 18-24 ans, les jeunes hommes davantage concernés (+ 40 en 10 ans) ; 40 % ne possèdent aucun diplôme soit 150 jeunes.

Orientations et objectifs opérationnels :

- Contribuer à lever les freins à l'emploi (formation- permis de conduire- location de moyen de transport) :
 - Améliorer le niveau de qualification des habitants, notamment des jeunes et des femmes en favorisant leur accès à un premier degré de qualification.
 - Repérer les publics dits « invisibles » et notamment les femmes et des jeunes sans emploi et hors système scolaire
- Développer l'insertion par l'activité économique :
 - Faciliter l'accès à un parcours d'insertion parmi l'offre existante sur le bassin
 - Proposer des étapes en amont des parcours IAE pour les personnes les plus éloignées de l'emploi
 - Favoriser la diversification des parcours à travers des témoignages de professionnels, des visites sur site de façon ludique et très concrète. Développer l'immersion en entreprise
- Optimiser les parcours individuels d'insertion notamment pour les femmes.
 - Renforcer des actions individualisées de formation, d'accès ou de retour à l'emploi
 - Proposer des ateliers de remobilisation.
- Développer et soutenir l'entrepreneuriat :
 - Faciliter l'accès des personnes qui souhaiteraient développer une activité aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises
- Accompagner l'orientation scolaire :
 - Favoriser l'orientation à travers des témoignages de professionnels, des visites sur site de façon ludique et très concrète. Développer l'immersion en entreprise
 - Développer le recours à l'apprentissage et à l'alternance afin de faciliter l'adaptation des jeunes au milieu du travail.
- Centraliser et diffuser l'information existant sur l'offre de formation (« qui fait quoi ? » : ensemble des dispositifs, formations initiales et continues) :
 - Mise en réseau de l'ensemble des acteurs du secteur
 - Inciter les professionnels à aller vers les personnes dans leur environnement qui ne sont pas accompagnées par les structures dites traditionnelles. L'objectif est de les remobiliser et de leur permettre de bénéficier d'un droit, d'un accompagnement ou d'une formation pour s'insérer.

Indicateurs à fournir lors du bilan de l'action financée :

- Nombre d'usagers inscrits (avec genre et âge)
- Liste nominative avec l'adresse des bénéficiaires
- Pourcentage de présence de l'ensemble des bénéficiaires
- Pourcentage de présence par bénéficiaire
- Orientation obtenue à l'issue (ou au cours) de l'action financée pour chaque bénéficiaire.
- Nouvelle problématique repérée à signaler
- Communiquer les modalités d'organisation des actions en lien avec l'objectif visé
- **Nombre de rencontres au domicile des habitants**
- Nombre d'actions à des horaires décalés (soirées ou (et) week-ends)

PILIER « TRANSITIONS » :

*Quelques données d'analyse :

Le nouveau Contrat de Ville 2024/2030 se donne pour objectif de développer la **cohésion sociale et les transitions**, pour que celles-ci ne soient pas subies, en accompagnant tous les habitants, à la fois individuellement et collectivement, dans les changements qu'elles induisent.

Cette ambition vise à accompagner les intercommunalités dans la construction de solutions permettant de répondre au double objectif que connaissent les QPV en renouvellement urbain de renforcement de la cohésion sociale et d'accompagnement des habitants dans les transitions (vieillesse de la population, changement climatique, raréfaction des espaces verts et de la biodiversité, moindre maîtrise du numérique, etc.).

Orientations et objectifs opérationnels :

- Faciliter les aménagements du quartier prioritaire permettant le mieux vivre des habitants et l'embellissement du quartier :
 - Financer des chantiers participatifs d'embellissement, de requalification, de végétalisation des espaces publics, d'espaces sportifs et conviviaux (fresque murale, plantations avec les habitants...).
- Favoriser la mixité sociale en s'appuyant notamment sur la conférence intercommunale du logement et la convention intercommunale d'attribution :
 - Améliorer l'information des demandeurs et leur accompagnement.
 - Renforcer la présence humaine et la cohésion dans les immeubles et les quartiers prioritaires.
 - Faciliter le logement social intergénérationnel dans le parc.
- Soutenir les projets de rénovation énergétique des logements du quartier :
- Favoriser les économies d'énergie en encourageant les pratiques de consommations économiques, saines et durables :
 - Développe les actions / ateliers de sensibilisation aux bons gestes en matière d'économie d'énergie
 - Sensibiliser les plus jeunes en matière d'alimentation saine et durable.
- Agir contre la « fracture » numérique :
 - Ateliers d'initiation informatique.
- Encourager un usage maîtrisé des outils numériques :
 - Education au numérique, à ses usages et risques pour les jeunes et les parents
- Accompagner les démarches concernant l'alimentation de qualité et durable, l'éducation et les projets (jardins, lien producteurs...) :
 - Soutenir des lieux de proximité mettant à disposition des denrées alimentaires et des produits d'usage quotidien à bas coût, qui contribueraient à assurer l'accompagnement budgétaire des bénéficiaires et soutiennent les liens sociaux.
- Contribuer à une meilleure gestion des déchets et des encombrants avec les différents acteurs impliqués et sensibiliser les habitants, jeunes et adultes, aux nouvelles pratiques de tri dans le pays lédonien :
 - Porter à connaissance des habitants du QPV (courrier Ville et Maison Pour Tous, passages de

représentants du SICTOM, actions en pied d'immeubles) des conditions de tri des déchets et des encombrants

- Organiser des rencontres dans les CM2 des 4 écoles primaires du QPV sur ce thème, avec visite du centre de tri.

Indicateurs à fournir lors du bilan de l'action financée :

- Nombre d'usagers inscrits (avec genre et âge)
- Liste nominative avec l'adresse des bénéficiaires
- Pourcentage de présence de l'ensemble des bénéficiaires
- Pourcentage de présence par bénéficiaire
- Orientation obtenue à l'issue (ou au cours) de l'action financée pour chaque bénéficiaire.
- Nouvelle problématique repérée à signaler
- Communiquer les modalités d'organisation des actions en lien avec l'objectif visé
- **Nombre de rencontres au domicile des habitants**
- Nombre d'actions à des horaires décalés (soirées ou (et) week-ends)

PILIER « PREVENTION SECURITE TRANQUILLITE » :

*Quelques données d'analyse :

La tranquillité publique et la prévention de la délinquance sont des champs d'intervention fortement investis par la Ville de Lons-le-Saunier, la Communauté d'agglomération d'ECLA, les partenaires et acteurs de « terrain ». Cet investissement collectif dont bénéficie l'ensemble du territoire et plus particulièrement les quartiers de la Marjorie et des Mouillères traduit deux ambitions. Il y a tout d'abord, une volonté partagée d'améliorer la tranquillité résidentielle en vue d'améliorer la qualité de vie des habitants d'une part, de renforcer l'attractivité de ces quartiers vis-à-vis d'usagers extérieurs et des habitants potentiels, d'autre part.

Par ailleurs, un souhait commun motive les collectivités et les partenaires : au-delà de la volonté de lutter contre l'insécurité, l'objectif poursuivi est l'inscription ou la réinscription des jeunes dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. La prévention de la délinquance œuvre en faveur de la cohésion sociale.

L'atteinte de ces ambitions collectives que sont l'amélioration de l'ambiance au sein de ces quartiers, et in fine de son image et l'inclusion sociale des jeunes tombés dans la délinquance ou en passe de, suppose :

- Un renforcement de la dynamique partenariale et donc de la coordination des acteurs, dans la continuité de ce qui a été engagé à travers le CISP, les Cellules de Veille et Cellules de Veille Elargies.
- La poursuite des actions menées en matière de prévention sociale et éducative et le renforcement des interventions auprès des publics les plus vulnérables.
- Le déploiement de nouveaux outils pour améliorer la tranquillité publique et la réactivité des acteurs de la prévention et de la sécurité.

Orientations et objectifs opérationnels :

- Contribuer à la prévention de la délinquance :
 - Renforcer la prévention de la délinquance en assurant une gestion de proximité, où les partenaires mettent en œuvre des réponses adaptées et partenariales.
 - Repérer et renforcer les initiatives en direction des mineurs et des 18 à 25 ans « en rupture »
 - Développer des actions de sensibilisation des conduites à risque.
 - Redynamiser le Contrat Local de Santé Mentale (CLSM)
- Favoriser le lien social pour pérenniser un climat de tranquillité et de sécurité :
 - Développer des actions d'éducation à la citoyenneté des jeunes dans le cadre de projets collectifs ou individuels (soutien aux projets jeunes)
 - Accompagner les initiatives citoyennes des publics jeunes ou adultes.
 - Renforcer les initiatives et les animations conduites par les associations en lien avec les institutionnels, aux heures et périodes les plus « sensibles » (soirées, week-end et vacances scolaires)
- Soutenir la prévention des violences faites aux femmes et aux familles, et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes :
 - Promouvoir des actions d'information, de prévention, de signalement des violences faites aux femmes.
 - Promouvoir des actions pour le repérage, l'information et la protection des femmes et des mineurs
- Se coordonner avec les dispositifs d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations.

- Renforcer des actions éducatives traitant de l'égalité, de la tolérance et du vivre ensemble, notamment sur les réseaux sociaux.

- Développer des actions de prévention de sécurité routière :

- Développer des actions en lien avec l'usage des différents types de 2 roues.

- Favoriser les liens force de l'ordre / population :

- Organiser des ateliers ou activités entre les jeunes et les forces de l'ordre.

- Proposer des activités en lien avec la sécurité routière

Indicateurs à fournir lors du bilan de l'action financée :

- Bilan annuel collectif des actions de prévention

- Bilan individuel des actions d'accompagnement avec une liste nominative à l'adresse des bénéficiaires

- Répartition H/F, ratios d'âge, nationalité

- Résultats obtenus à l'issue (ou au cours) de l'action financée

- Nouvelle problématique de santé repérée à signaler

- Communiquer les modalités d'organisation des actions en lien avec l'objectif visé

- **Nombre de rencontres au domicile des habitants**

- **Nombre d'actions à des horaires décalés (soirées ou (et) week-ends)**